

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 70

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2019

Réuni le : 01/07/2019

Sous la présidence de : Pierre Donnadiou

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 8

Libellé de la délibération :

7 CONTRATS ET CONVENTIONS : le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer 7 contrats et conventions dont les projets sont annexés à cet acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



Contrats et conventions 2019

Vote du Conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2019

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer :

- **Contrat de prestation ponctuelle avec la société APAVE** : pour évaluer le risque chimique sur les lieux de travail au niveau des 2 ateliers : salle Olivan, salle Composites et pour mesurer l'exposition aux polluants (1440€ ttc) et pour évaluer les performances aérodynamiques dans les locaux à pollution spécifique (870€ ttc) : 4 espaces ont été identifiés dans le lycée. **POUR INFORMATION**
- **Contrat de vérification périodique des machines avec la société APAVE** pour la vérification d'une presse à balle et d'un compacteur. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans à date de signature et pour un montant annuel de 672€ TTC révisable annuellement.
- **Contrat de maintenance du système de sécurité incendie avec la société SIEMENS** pour une durée de 3 mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 et pour un montant de 250€HT.
- **Contrat de maintenance et d'entretien d'un défibrillateur en cours d'acquisition (voté lors du CA du 23/04/19) avec la société SCHILLER** : Le contrat est signé pour une durée de 3 ans et pour un coût de 178.80€TTC par an pour les années 2020 et 2021 et de 60€ pour l'année 2019. Il débutera à la livraison de l'appareil, prévue fin août 2019.
- **Contrat pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets générés par les ateliers techniques avec la société SUEZ**. Le contrat conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/09/2019, renouvelable par reconduction expresse. Le montant de la collecte est défini selon le bordereau de prix de la société : 10€HT pour la location d'une caisse palette, 50€HT pour 1 tour de dépôt de caisse palette, 80€HT pour la collecte et retrait. La valorisation des déchets (rachat éventuel) est définie selon les indices de référence réactualisés d'Usine Nouvelle. Le reversement sera réalisé au profit du lycée.
- **Convention de prêt de matériels entre le lycée et l'ISAE-SUPAERO de Toulouse** pour le prêt d'un saumon d'aile gauche, d'un aileron gauche, et de trappes de train droite et gauche du 20 mai au 31 décembre 2019.
- **Avenant à la convention d'adhésion à un groupement de services « commande groupée » pour la mise en place d'un marché pour l'enlèvement des déchets** types papiers, cartons, plastiques et des conserves issus de l'activité. Le Collège Jean Jaurès de Colomiers rejoint le groupement de services constitué du Lycée Saint Exupéry et des Lycées Eugène Montel et Victor Hugo de Colomiers.

- **Conventions d'hébergement : POUR INFORMATION**
- - avec le Lycée Polyvalent Le Garros à Auch pour l'élève BENHAMADOUCHE Mohamed hébergé du 2 juin au 5 juillet 2019
- - avec le Lycée Polyvalent Pyrène de Pamiers pour l'élève BEROS Vincent hébergé du 3 juin au 5 juillet 2019.
- - avec le Lycée Victor Duruy de Mont de Marsan pour l'élève PORTE Enzo hébergé du 27 mai au 5 juillet 2019.
- - avec le Lycée A. Hébert d'Evreux pour l'élève LUCCHESI Romain hébergé du 27 mai au 5 juillet 2019.
- **Convention de subvention 2019 avec l'agence ERASMUS+ France** pour le projet de mobilité et de la formation professionnels au titre du programme ERASMUS : 39 280€ accordés pour la réalisation du projet du 01/06/19 au 31/05/2021.

BIEN_20182019_70_0312686B_190705091415

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE

RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE

75 RUE SAINT ROCH

31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés 7 CONTRATS ET CONVEN

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement de l'acte : 70

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Erasmus déjà signée (Les articles R 421-54-55 et 421-9 du code de l'Éducation précisent que le Chef d'établissement ne peut signer une convention qu'après avoir reçu l'autorisation du conseil d'administration et lorsque la délibération est devenue exécutoire, soit quinze jours après transmission à l'autorité académique.)